HANDYNET: poursuite du développement du système HANDYNET 1995-1996 dans le cadre de HELIOS II en faveur des handicapés

1994/0168(CNS) - 06/12/1994 - Acte final

Cette proposition de décision a été adoptée par le Conseil des Ministres. Le système HANDYNET sera poursuivi pour la période allant du 01.01.95 au 31.12.96 dans le cadre des activités concernant le premier module "aides techniques" entreprises jusqu'ici et comportant les volets suivants : - service de messagerie électronique; - journal électronique; - banque de données multilingue.